Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1571 A

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mai 2023 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 4 850 000 francs, soit:

- **Délibération I: 4 330 000 francs destinés à assurer le financement du 7e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC);**
- **Délibération II: 150 000 francs destinés à assurer le remplacement d'équipements d'impression de types plotters, scanners, multimédia;**
- **Délibération III: 100 000 francs destinés à financer le renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du Service de la police municipale (SPM);**
- **Délibération IV: 270 000 francs destinés à financer le système d'information et l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.**

27 novembre 2023

Rapport de M. Théo Keel.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 juin 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de Mme Olivia Bessat-Gardet, le 24 août 2023. Les notes de séances ont été prises par Mme Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 330 000 francs, destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (7e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 330 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 150 000 francs destinés à assurer le remplacement d'équipements d'impression de types plotters, scanners, multimédia de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destinés à financer le renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du Service de la police municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 270 000 francs destinés à financer le système d'information et l'équipement du Conseil municipal pour la législature 2025-2030.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 270 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à aliéner le matériel et les équipements informatiques totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Séance du 24 août 2023

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de Mme Julie Rieger, responsable de l'Unité infrastructure de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et de M. Alain Maréchal, administrateur de la DSIC

M. Kanaan commence par rappeler que la proposition PR-1571 est biennale. En effet, avec le dispositif mis en place, le plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC), axé sur des besoins de base de l'administration structurelle au sens large, est traité une année sur deux. L'autre année, c'est le plan biennal de transformation numérique (PBTN) qui est au centre des discussions. Ce dernier porte sur des éléments plus larges afin de financer des projets numériques liés aux prestations et aux besoins de la population. Il précise que deux membres de la direction de la DSIC sont présents aujourd'hui et que M. Royston n'est pas disponible, raison pour laquelle Mme Rieger est là.

M. Maréchal explique qu'avec le PBTN une nouvelle gouvernance a été mise en place en lien avec le vote des crédits d'investissement. Ces derniers arrivent au niveau de portefeuilles, au sein desquels les comités d'arbitrage font des choix sur les projets. Les comités de pilotage, composés des services bénéficiaires au sein de l'administration, se chargent ensuite de faire avancer les projets.

Au niveau du Conseil administratif, la délégation à la transition numérique fixe les répartitions valables principalement pour le PBTN. Au niveau du PBTN, la répartition sur les différents portefeuilles est réalisée en définissant le montant à attribuer à chaque délibération. A l'heure actuelle, la DSIC s'est engagée à fournir des rapports d'activité annuels; le prochain couvrira la période allant de juillet 2022 à juin 2023, avec un retour sur les projets réalisés.

La nouvelle stratégie comporte quatre portefeuilles. Parmi ceux-ci, trois portefeuilles sont financés par le PBTN et destinés à des publics différents: e-Genève qui s'adresse aux bénéficiaires des prestations de l'administration, e-Administration qui est destinée à la Ville de Genève et à ses différents services, et Collaboration numérique qui couvre les besoins numériques des collaboratrices et collaborateurs.

Le quatrième portefeuille, sur lequel porte la proposition PR-1571, est celui du socle DSIC, qui est plus interne et qui permet de soutenir le bon fonctionnement des autres portefeuilles. Ainsi, une année sur deux le travail est réalisé sur les trois premiers portefeuilles, avec le PBTN l'année paire et l'année impaire sur le crédit qui permet de financer le socle avec le PSIC.

Parmi les crédits d'investissement, les crédits ordinaires sont présentés chaque année. A côté des crédits ordinaires, des crédits extraordinaires sont demandés soit pour d'importants projets au niveau financier soit dans le cas où ils ont une autre temporalité, par exemple pour le renouvellement du réseau de fibre optique de Genève qui ne nécessite pas d'argent tous les deux ans.

Au 18e PFI, l'enveloppe du 7e PSIC a été étendue, par rapport à celle du 6e PSIC, de deux éléments complémentaires. Le premier concerne 500 000 francs pour les ordinateurs portables. En effet, avec l'effet Covid, il y a eu des conséquences au niveau du télétravail et des besoins de mobilité, ce qui a créé une forte pression afin d'équiper les personnes avec des ordinateurs portables. Un ordinateur portable, en tant qu'objet, est plus cher qu'un poste de travail, ce qui explique, par rapport au roulement de matériel, le surcoût de 500 000 francs pour deux ans. Le deuxième objet, ajouté au niveau du 18e PFI, concerne les 150 000 francs d'investissement nécessaires afin d'assurer la cybersécurité.

Au niveau du 19e PFI, 250 000 francs, dont 100 000 pour le renouvellement de la flotte de téléphones mobiles du Service de la police municipale (SPM) et 150 000 dédiés au remplacement d'équipement d'impression et de numérisation, sont prévus en plus pour couvrir la proposition. En 2021, un vote sur une autre proposition de la DSIC a eu lieu, ayant porté sur 3 680 000 francs et un arrêté supplémentaire, qui concernait 300 000 francs pour acquérir des ordinateurs portables, compensés par un non-dépensé sur la proposition relative à Windows 10.

En plus du PSIC, la proposition PR-1571 couvre trois autres objectifs. Le premier concerne les équipements pour le Conseil municipal, avec pour objectif de pouvoir bénéficier des moyens de financer les acquisitions de matériel pour la prochaine législature. Cet objet est présenté avec anticipation car le prochain PSIC sera présenté et voté probablement à la fin de 2025, soit après le début de la législature. Les deux autres objets découlent des réflexions ayant eu lieu au sein des comités d'arbitrage. D'abord, 150 000 francs ont été demandés, car de gros équipements arrivent en fin de vie et doivent être remplacés; ce sont des équipements tels que des grands scanners ou des appareils très spécialisés. Ce renouvellement doit être intégré au PSIC, le PBTN finançant les nouveaux projets. Ensuite, l'autre objet qui a été ajouté et qui fait également l'objet d'un arrêté supplémentaire concerne 100 000 francs pour la téléphonie mobile pour la police municipale, qui est soumise à un certain nombre de contraintes. Il y a ainsi des

exigences au niveau des appareils comme des mises à jour plus régulières ou le fait d'avoir des niveaux d'équipements supérieurs à ceux de l'administration. Les renouvellements doivent avoir lieu plus fréquemment pour des raisons de sécurité et de compatibilité avec les applications de l'Etat et de la Confédération. De plus, ces téléphones nécessitent des écrans plus grands pour utiliser les applications mobiles. Cet objet ne doit pas être confondu avec un prochain crédit qui est celui de 600 000 francs pour le renouvellement des radios de sécurité de secours, soit du matériel polycom. Ces radios sont régies au niveau de la Confédération et font l'objet d'un crédit séparé, car il n'y a pas de renouvellement tous les deux ans.

Concernant les charges de fonctionnement, même si le PSIC est destiné aux deux tiers à financer du renouvellement d'équipements, ce qui n'induit pas de charges de fonctionnement supplémentaires, un tiers est dévolu à des projets du portefeuille Socle qui vont générer de nouvelles charges. En effet, le PSIC finance également des projets d'infrastructures, tels que la virtualisation du réseau, des éléments liés au *cloud*, de la sécurité et des processus. Certaines solutions mises en œuvre avec les crédits d'investissement entraîneront donc des charges telles que des souscriptions ou impliqueront des charges de fonctionnement. Les crédits d'investissement ont donc une incidence sur les charges d'exploitation du budget de fonctionnement. Ainsi, de nouvelles charges pourront être exprimées au niveau du projet de budget au travers de charges contraintes; pour ce PSIC, elles sont estimées à 20% de la part destinée à des acquisitions dans des domaines de projets, soit à 338 000 francs par an.

Mme Rieger donne des exemples sur ce qui a été fait avec le budget du 6e PSIC et sur ce qui sera fait avec le septième. Il y a eu deux comités d'arbitrage qui ont eu lieu pour le portefeuille socle DSIC. Les grandes composantes de ce socle sont la gestion de l'obsolescence du matériel et des technologies et quelques évolutions pour gagner en performance et réduire les temps de traitement. L'objectif de ce portefeuille est de servir les autres portefeuilles et d'anticiper afin d'être capable, au moment de l'approbation d'un projet d'un autre portefeuille, d'avoir déjà une infrastructure en place, qui permette d'absorber ces nouveaux projets. Le but de la DSIC est de mettre en place de la standardisation et de l'automatisation; les projets candidats au financement par la proposition PR-1571 sont des projets planifiés dans cette optique. Les premiers projets portent sur la sécurité, les suivants apportent de la mobilité pour les utilisateurs. Puis, il y a tout ce qui concerne le *cloud*. Par ailleurs, il y a aussi des projets de remplacement de machines, qui sont gardées en moyenne entre huit et douze ans. La DSIC tente d'allonger la durée de vie des machines. Actuellement, en raison des objectifs atteints, la DSIC est plutôt en ligne avec le plan directeur de 2021, même si certains projets ont été retardés ou mis en suspens.

Questions des commissaires

Une commissaire veut revenir sur le montant de 100 000 francs pour le renouvellement des téléphones mobiles de la police municipale. Elle rappelle qu'à l'ère du numérique il y a beaucoup de pirates informatiques et que, la semaine précédente, 2800 données de la police bernoise ont été piratées. Elle demande quelle est la garantie donnée par la DSIC à la police municipale pour que de tels actes ne puissent se produire.

M. Kanaan rappelle que l'entreprise de logiciels Xplain a été mandatée par plusieurs organismes publics suisses dont l'Office fédéral de la police (Fedpol). Ce dernier avait confié à Xplain de vraies données extrêmement confidentielles, qui sont parties sur le darknet suite à une attaque de hackers. Il pense qu'il faudrait faire un travail en amont afin que les données ne soient pas utilisées improprement, par exemple par une entreprise qui serait en train de développer une nouvelle application. Par ailleurs, une sensibilité accrue pour que les mandataires appliquent les mêmes protocoles de sécurité s'est développée. Il rappelle que le site internet de la Ville de Genève a notamment été attaqué de manière massive avec d'innombrables requêtes en juin dernier. Cette attaque a pu être contrée efficacement grâce à une collaboration avec le Canton. A ce sujet, les responsables de la sécurité numérique des principaux acteurs publics (Canton, Ville, SIG, etc.) à Genève sont de manière permanente en réseau. Quand un acteur détecte une menace, il se coordonne rapidement avec les autres.

Mme Rieger répond que le fait d'avoir un renouvellement plus fréquent des téléphones permet d'avoir des applications qui sont mises à jour rapidement.

Une commissaire demande si les 500 000 francs quant à l'entretien des ordinateurs portables constituent une somme prévue ou un imprévu dans les frais ayant été votés. Elle demande aussi pourquoi les ordinateurs avec base ne sont pas privilégiés en raison de leur prix moins élevé.

M. Kanaan répond en affirmant que normalement les membres du personnel de la Ville sont de plus en plus mobiles. En moyenne, les ordinateurs portables, qui sont petits mais plus chers, sont davantage demandés. Cette situation résulte aussi du fait que le télétravail est maintenant officiellement admis dans l'administration, ainsi que pour une partie des besoins du terrain comme la saisie de données, la gestion d'applications, etc. Les 500 000 francs ne constituent pas un supplément, mais un crédit finançant le supplément de coûts dans le cas d'un plan cyclique d'acquisition et de renouvellement.

Mme Rieger précise que, dans le cadre du remplacement périodique des ordinateurs portables, il y a un montant de 1 million qui est prévu pour le renouvellement des ordinateurs tous les cinq ans. Les ordinateurs portables coûtent à peu près 50% de plus que les ordinateurs fixes, raison pour laquelle la demande

supplémentaire de 500 000 francs a vu le jour afin de remplacer des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables.

Un commissaire rappelle que les coûts continuent d'augmenter en raison du renouvellement. Par contre, en informatique, la vitesse des processeurs et des ordinateurs s'est améliorée, car ces derniers sont plus performants. Ainsi, les ordinateurs peuvent coûter moins cher en raison des progrès. Il demande donc si, au niveau de l'administration publique, il sera aussi possible d'avoir des objets moins coûteux.

Mme Rieger répond que la démarche actuelle est plus axée sur la durée de vie. Par exemple, le renouvellement prévu cette année a été allongé à l'année prochaine, ce qui a permis de garder les ordinateurs une année de plus au lieu de les remplacer systématiquement. Elle rappelle que les ordinateurs sont de plus en plus performants et qu'ils répondent à des besoins plus simples. Il faut s'intéresser aux coûts en termes de qualité et prix et voir quel modèle est adapté à la majorité des collaborateurs.

M. Maréchal complète en disant qu'il n'y a pas d'augmentation de charges au niveau du renouvellement du parc informatique. Cette partie compte parmi les deux tiers qui sont du remplacement, donc sans charges contraintes s'ajoutant sur le budget au niveau du fonctionnement.

Le commissaire trouve que la proposition est assez générale. Selon lui, la mise en place du télétravail implique une réduction des coûts au niveau écologique. Il aurait voulu avoir une proposition appuyée sur des chiffres concrets et qui aurait montré quel aurait été l'impact sur les gaz à effet de serre, par exemple, vu que l'utilisation des transports serait réduite et que la mutualisation des bureaux serait réalisée.

Mme Rieger répond en précisant que les équipements sont de plus en plus petits, moins énergivores et qu'ils ont moins besoin de refroidissement. En termes de calcul, par contre, il est compliqué de se prononcer et elle ne peut pas lui donner de chiffres.

Le commissaire explique à nouveau son propos en disant que les personnes se déplacent moins et ont moins besoin de bureaux, car elles ont l'opportunité de travailler depuis chez elles. Cette situation crée ainsi un impact positif sur les quantités de gaz à effet de serre émises.

M. Kanaan répond que, de manière plus large, au niveau du conseil administratif, il y a la volonté de mettre en place un *monitoring* des différents effets. Les conventions sur le télétravail ont commencé à être formalisées au début de cette année. Pour rappel, le télétravail est possible deux jours par semaine pour les personnes avec un taux de travail de 80 à 100%, et un jour par semaine pour

les travailleurs à moins de 80%. Au niveau de la Ville, une diminution de la consommation énergétique a été enregistrée. Sur le plan du territoire municipal, un diagnostic sur l'émission totale des gaz à effet de serre a été réalisé, en tenant compte de toute l'activité qui y est réalisée. Ce diagnostic a donné des chiffres de l'ordre de 13 tonnes de consommation par personne et par année. Le plus grand facteur d'émission est celui de la consommation de biens et de services (vêtements, meubles, électronique privée, etc.).

M. Maréchal explique le partenariat avec l'Institut du numérique responsable (INR) et les initiatives que la DSIC mène avec eux pour avoir des indicateurs de mesure et de comparaison.

Un commissaire demande si les dépenses brutes et les dépenses nettes, de la synthèse des coûts en page 11, sont en lien avec le fait qu'il puisse y avoir des offres différentes qui apparaissent. Puis il demande aussi si la DSIC est indépendante ou si elle passe par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) dans l'achat des objets.

Mme Rieger répond que le degré d'indépendance dépend des montants. En effet, les marchés importants passent par la CMAI de manière systématique et, même dans le cas d'achats moins élevés, la CMAI est souvent au courant. La DSIC conclut pas mal de contrats-cadres avec la CMAI pour une certaine période, ce qui lui donne la possibilité de réaliser des achats sans repasser systématiquement par la CMAI. Au niveau des ordinateurs, il existe un groupement romand, le Partenariat des achats informatiques romand (PAIR) avec différentes administrations publiques qui se mettent ensemble et négocient les tarifs au niveau public; il n'y a donc pas d'intervention de la CMAI. En termes des dépenses brutes et nettes, elle ne sait pas quelle serait la différence.

M. Maréchal répond que le tableau est donné à la DSIC par la Direction des finances. Il précise que la DSIC s'en sert pour calculer des éléments d'amortissement. Il pense que si des recettes avaient été enregistrées il y aurait eu des conséquences sur les amortissements et sur les dépenses nettes qui auraient pu être réduites.

Le commissaire demande d'où pourraient provenir les recettes s'il en existait.

Mme Rieger répond que, par exemple, dans le cas de la vente d'un service à quelqu'un, il y aurait une recette qui serait réalisée.

M. Kanaan ajoute que dans le budget d'investissement il arrive qu'il y ait des recettes. A l'ordre du jour de la prochaine séance plénière, il y a le crédit pour la machinerie du Grand Théâtre de 44 millions brut, dont 24 millions de recettes, de la fondation Wilsdorf et du fonds intercommunal. Sur le budget de fonctionnement, il peut y avoir des recettes (billetteries, contributions, autres), par exemple,

si un nouvel équipement en génère. Il cite aussi le cas du Groupement intercommunal du Service d'incendie et de secours (SIS), pour lequel la DSIC gère encore l'informatique, et qui reçoit en échange une contribution financière annuelle du GSIS.

Discussion et votes

La présidente demande si quelqu'un s'oppose au fait de passer au vote.

Un commissaire Vert pense que lors du vote les commissaires sont influencés par les personnes qui viennent d'être auditionnées.

La présidente demande si quelqu'un souhaite reconsidérer son vote après les affirmations du commissaire.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre trouve intéressant ce que le commissaire Vert a affirmé et préférerait ne pas voter la proposition ce soir.

Mise au vote, la proposition de voter sur la proposition PR-1571 est acceptée par 12 oui (4 S, 2 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG) contre 2 non (Ve, UDC) et 1 abstention (EàG).

La proposition PR-1571, soumise au vote, est acceptée par 13 oui (4 S, 2 Ve, 1 EàG, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (Ve, UDC).

Annexe: présentation de la DSIC

Commission CSDOMIC
24.08.2023

Département de la culture et de la transition numérique

PR 1571 - Financement du :

- 7e plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC)
- du remplacement des équipements d'impression
- du renouvellement des téléphones mobiles de la police municipale
- des équipements du Conseil municipal

Rappel de la gouvernance du numérique

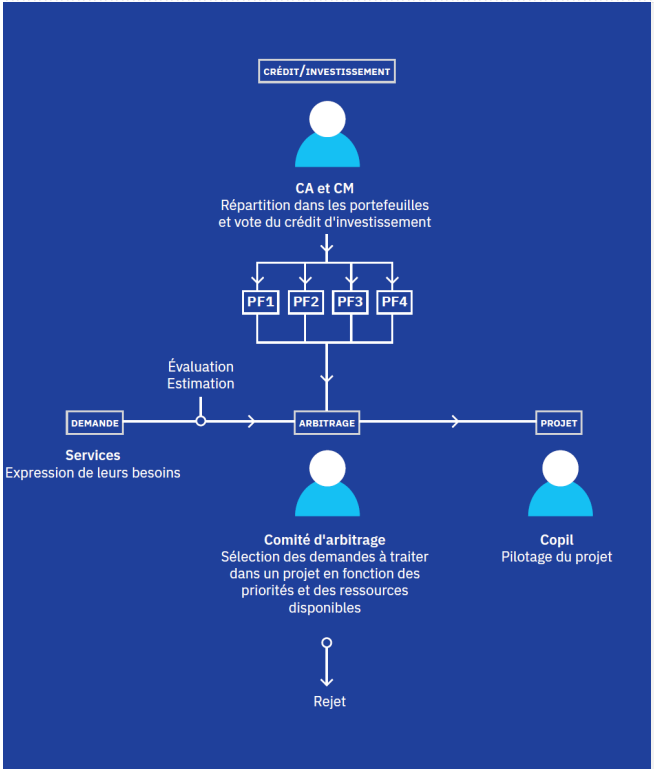

- Le CA, au travers de sa délégation à la transition numérique (DELTRANS) détermine les montants à attribuer à chaque portefeuille stratégique
- La DELTRANS est composée de Marie Barbey-Chappuis, Alfonso Gomez et Sami Kanaan,
- Le CM vote les crédits des portefeuilles (PSIC et PBTN) et autres PR spécifiques
- La direction de l'administration choisit les projets à lancer avec les comités d'arbitrage
- 2 comités d'arbitrage ont eu lieu pour le socle IT
- Le CM prend connaissance des dépenses et des projets réalisés avec le rapport d'activité annuel de la DSIC
- Le prochain rapport sera publié début septembre couvrant la période juillet 2022 à juin 2023

2.

Rappel des portefeuilles de projets et leur financement

e-Genève

Répondre aux attentes des Genevois et des Genevoises, ainsi qu'au public en visite dans la cité.

e-Administration

Répondre aux besoins de l'administration municipale pour d'optimiser et rationaliser le travail des services de la Ville.

Collaboration numérique

Moderniser la place de travail et le déploiement d'équipements informatiques et logiciels au bénéfice des collaborateurs et collaboratrices de l'administration

Socle DSIC

Soutient les trois autres portefeuilles, en regroupant les actions qui modernisent les infrastructures informatiques et de télécommunication et renforcent la sécurité de l'information.

PRs PBTN

PRs PSIC

3.

19e Plan financier d'investissement (PRs DSIC)

Objectif

Investir avec flexibilité pour accélérer le plan de transformation numérique de l'administration et soulager les charges d'exploitations de la DSIC

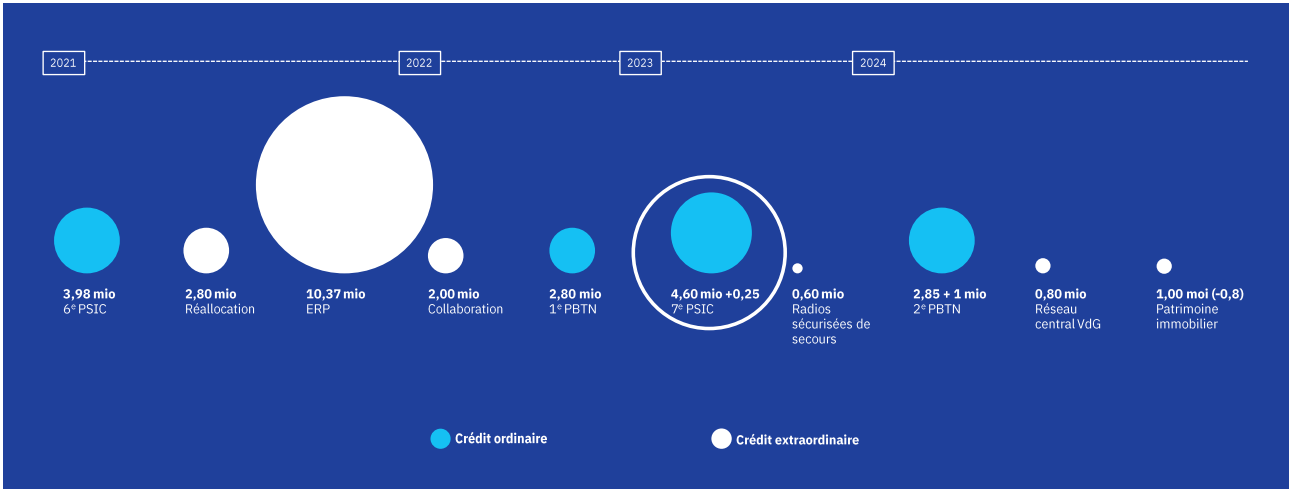

4.

Evolution des crédits ordinaires PSIC

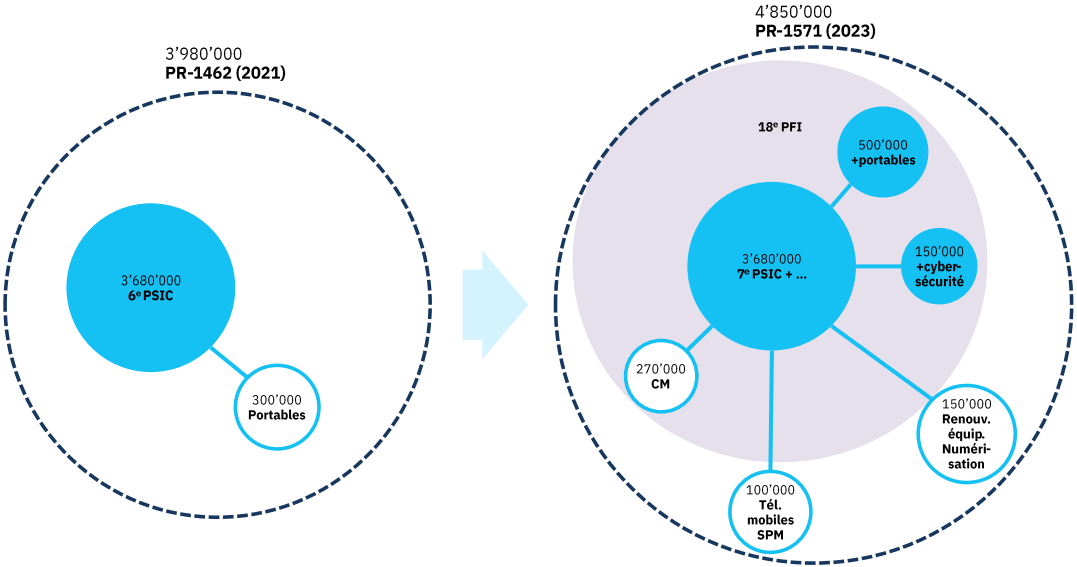

Le 7e PSIC finance :

- à 2/3 du renouvellement d'équipements qui ne génère pas d'augmentation de charge.
- à 1/3 des projets du portefeuille «Socle» qui génèrent de nouvelles charges, estimées à 338'000 CHF par an.

5.

Projets réalisés dans le cadre de la gouvernance du socle DSIC

Deux comités d'arbitrage du portefeuille «Socle» ont eu lieu
les 26 avril 2022 et 30 janvier 2023

OS08 **Faire évoluer l'infrastructure**	Allocation 2'000'000 CHF	✓ Gestion des certificats centralisée et automatisée ✓ Portail Web sécurisé afin d'améliorer la mobilité ✓ Remplacement de notre solution de sauvegarde ✓ Provisionnement automatique de nos serveurs – Mise à disposition en 20 minutes au lieu de 4h et standardisation ✓ Virtualisation réseau pour permettre une micro-segmentation et mieux protéger nos systèmes et données ✓ Containers applicatifs (Docker) pour une meilleure disponibilité des sites internet ✓ Connectique Azure M365 et SAP RISE ✓ Support autonomisation SIS ✓ Mise à jour des centraux téléphoniques des écoles
	Allocation 1'100'000 + 300'000 CHF	✓ Remplacement périodique du parc informatique
OS09 **Renforcer la sécurité de l'information**	Allocation 350'000 CHF	✓ Renforcement de la sécurité ✓ ADM – Gestion des arrivées, départs et mutations des collaborateurs ✓ Mesures relatives aux mots de passe ✓ Surveillance des cybermenaces (SOC)
OS10 **Promouvoir une DSIC efficiente**	Allocation 230'000 CHF	✓ Mise en place des comités d'arbitrages ✓ Adaptation du processus de gestion de la demande ✓ Mise en place des bases de connaissances ✓ Diagnostic de maturité numérique ✓ Processus dématérialisé d'approbation des contrats

Perspectives selon le plan directeur

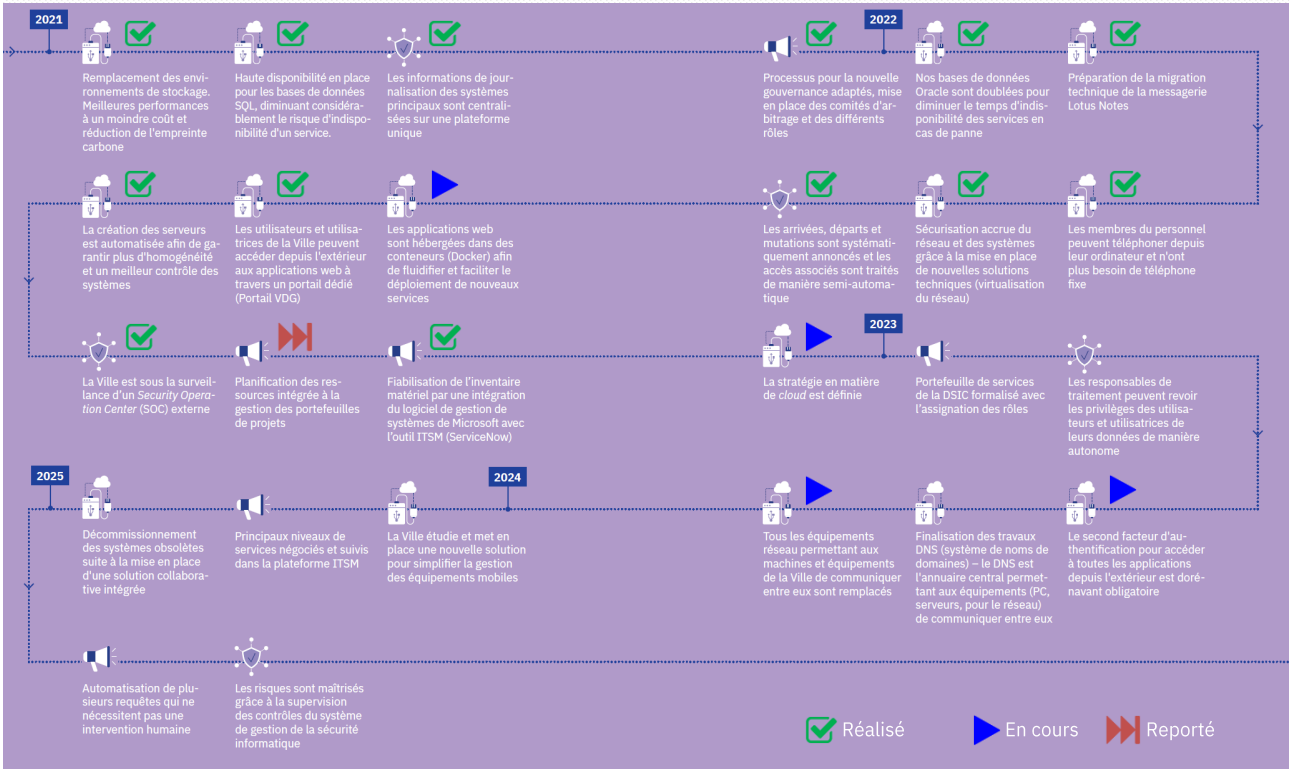

Projets candidats au financement par la PR 1571

Délib.	Sujet	Domaine	Projets
I	**OS08 – faire évoluer l'infrastructure**	**Gestion de l'obsolescence** **Evolution continue** **Sécurisation de nos infrastructures** **Petites demandes** **Postes de travail**	- Remplacement périodique des équipements réseau (Wifi, Switches, équipements de sécurité etc..(- Remplacement de nos infrastructures de stockage et serveurs - Ajout de capacité (Données, connectique) - Optimisation et automatisation - Standardisation - Mise en place de processus et logiciels appropriés pour faire face aux nouveaux risques identifiés - Mise en place de systèmes et réseau pour les projets spécifiques - Renouvellement périodique de la flotte d'ordinateurs (fixes et portables)
	OS09 – Renforcer la sécurité de l'information	**Cyber résilience**	- Mise en place d'un plan de gestion de crise en cas de cyber attaque - Définition d'un plan de continuité des activités - Mise en place de solutions adaptées pour prévenir les attaques
	OS10 – Promouvoir une DSIC efficiente	**Gouvernance** **Planification et organisation** **Support aux services**	- Soutenir les processus de gouvernance - Fiabiliser nos promesses - Renforcer nos référentiels afin d'automatiser des tâches - Améliorer nos processus - Suivre notre activité dans des tableaux de bord
II	**Renouvellement gros équipements**		- Remplacement des équipements obsolètes onéreux de types plotters, scanners et multimédia
III	**Renouvellement flotte mobile SPM**		- Renouvellement des téléphones mobiles pour la police municipale en raison des évolutions des applications métier essentielles à leur travail
IV	**Equipement CM 2025-2030**		- Acquisition du matériel et des logiciels qui seront remis aux membres du CM - Evolution du système d'information du Conseil municipal

8.